



8 Place Malus - 18000 BOURGES
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

OPH VAL DE BERRY

Val de Berry a fermé ses locaux et seuls les cadres travaillent pour assurer l'essentiel à savoir les urgences techniques, le service de la paie et le quittance des loyers.

Par contre, autant je peux comprendre (et encore...) que la première réunion de crise s'est faite dans l'urgence et donc que la Direction n'a pas eu le temps de consulter le CSE mais depuis le confinement, aucune nouvelle malgré un mail envoyé à la DRH vendredi dernier...

Donc peut être rappelé qu'il est primordial de prendre en considération l'avis du CSE (ou CSSCT quand il existe) car c'est loin d'être le cas chez nous même si les décisions prises ont été bonnes à priori...

POLE EMPLOI

A pôle emploi, le service est rendu essentiellement à distance. Les agences de Bourges, Vierzon et St Amand sont fermées.

4 agents présents à l'agence Baudens et 3 à Prospective en rotation. Les élus et mandatés sont en absence autorisée et à domicile. Aucune présence en agence ne nous est autorisée.

Mais franchement, on l'entend.

Mesures barrières respectées. Aucun masque... évidemment.

Les réunions avec la direction par Skype.

EHPAD MEHUN

A Mehun la directrice refuse le port du masque, elle dit que ce n'est pas obligatoire.

Elle a obligé un agent qui en portait un à le retirer de suite.

EUROVIA (CHER ET INDRE)

Nous sommes toujours à l'arrêt, sans plus de précision. À priori, donc, en chômage partiel. Aucune reprise en vue. Les propos du chef d'agence qui m'ont été rapportés font état de l'incapacité de la boîte à mettre en place des moyens de protection efficaces: Il faudrait plusieurs fourgonnettes par équipe, puis plusieurs abris de chantier pour se changer et manger, pouvoir garantir le nettoyage du matériel et les distances de sécurité au travail... Bref très compliqué à mettre en place.

LA BOVIDA

Leur patron a entendu parler des 6 jours de congés qui peuvent être imposés. Il propose à certains salariés de remplacer leur chômage partiel (antérieur à la loi qui vient de sortir) par ces congés.

CHRISTOPHE a bien réagi en stipulant qu'il fallait un accord d'entreprise. Je lui ai bien rappelé que s'il y a accord, son application ne peut pas être antérieure à la loi.

Quid des entreprises où il n'y a pas de syndicats ?

Sans doute convient-il de rappeler au préfet ces règles légales, afin de ne pas laisser la possibilité aux patrons, peu soucieux de la loi, de faire ce qu'ils veulent.

SNWM st Florent

En activité partielle depuis mercredi 18 car arrêt des clients PSA & RENAULT. De toute façon, c'était ça ou un droit de retrait collectif des salariés au vu des préconisations sanitaires non appliquées ou non applicables par manque de moyens matériels mis à disposition. Pour exemple ; promiscuité et échanges de documents avec les transporteurs, sans gel hydro-alcoolique, gants, absence de barrière de distance, confinement dans les vestiaires, sur certains postes de travail, etc.

FINANCES PUBLIQUES

Pour les finances publiques nous avons de grandes difficultés à ce que notre direction ne maintienne que les missions prioritaires et le minimum d'agents sur les services.

On peut s'étonner qu'une administration qui s'apprête à fermer presque tous ses services en fin d'année ait besoin d'autant d'agents (23% ce matin) ! Bizarrement nous sommes redevenus régaliens depuis le covid19 et indispensables, espérons que le gouvernement saura s'en rappeler !

Notre directeur refuse de nous communiquer son plan de continuité d'activité par missions et service ce qui fait que nous n'avons pas la liste des missions maintenues par service ni le nombre des agents qui les assurent.

Nous n'avons qu'un nombre d'agents présents sur des services amalgamés sauf pour les plus gros services (je t'envoie le dernier tableau) et ce tableau ne nous sera fourni que tous les 2 jours à priori, pour l'instant je n'ai que celui du 19 !

Nous intervenons service par service pour faire baisser le nombre d'agents en présentiel ; nous avons pratiquement toujours gain de cause mais quelle énergie il nous faut déployer ! Et nous ne pouvons intervenir que sur les services pour lesquels nos syndiqués nous transmettent les informations. Nous sommes inquiets pour les services dont nous ne savons rien, il est très compliqué de joindre les collègues, les équipes fonctionnent par roulement et nous n'avons pas les mails perso.

On nous empêche clairement d'assurer la protection des agents en nous privant d'informations essentielles et de permettre aux représentants des personnels en CHS-CT de jouer leur rôle de préventeurs.

Au vu de ce qui se passe actuellement nous sommes plus que jamais attachés au maintien des CHS-CT.

De même la direction refuse de nous communiquer les services dans lesquels il y a des cas suspects de Covid 19, ainsi nous ne pouvons pas demander des mesures supplémentaires de prévention.

Je pense qu'ils sont en mode protection, notre Directeur respecte les consignes de la Direction générale dans sa communication. S'ils n'écrivent rien et qu'ils ont mis des agents en danger ça va être plus compliqué de le leur reprocher.

BASE LOGISTIQUE INTERMARCHE

En ce qui concerne la base logistique Intermarché la première semaine s'est faite sans protection (le gel a été réquisitionné pour les élections municipales) et sans télétravail. La direction a été à l'écoute des idées des élus pour limiter les risques mais difficile de respecter les 1 mètre dans un entrepôt logistique.

Depuis lundi nous avons des masques et du gel

Par contre ce qui est grave c'est que du personnels avec des pathologies (hypertension ou diabète) listés comme à risques ont été contactés par un médecin conseil de la sécu pour leur dire de reprendre le boulot qu'ils n'étaient pas considérés comme assez à risque.

Une inquiétude monte aussi sur le site du fait que pour "nourrir la France" à tout prix on nous cache des cas de covid, dans l'entrepôt un collègue dont la femme a été testée positive et qui travaillait lundi est maintenant en confinement mais soit disant pas porteur.

Il y a déjà eu des personnes arrêtées pour une grippe mais pas tester pour le covid, cela pose question d'autant qu'à l'échelle de la France aucun cas déclaré dans les entrepôts logistiques Intermarché, ce qui représente 9000 personnes.

LISI AEROSPACE

Pour LISI Aéro Vignoux-sur-Barangeon, nous sommes en chômage partiel officiellement depuis le 18/03 jusqu'au 29/03/2020.

Mais la Direction va redémarrer demain 25/03/2020 sur la base du volontariat.

Avec des moyens de prévention sauf masques... ce sera des visières.

Lors du CSE Extra téléphonique du 20/03 le CSE et moi-même, DS CGT, avons donné un avis défavorable à cette reprise anticipée et précipitée.

Toujours trop de risques de contagion !!

La raison est toujours économique... et que nos principaux clients AIRBUS et SAFRAN relance la production aussi.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

A la chambre d'Agriculture du Cher les précautions ont été prises rapidement. La chambre est fermée au public. Les services qui imposent un déplacement d'un salarié de la Chambre d'Agriculture sur l'exploitation ont été suspendus : objectif, ne pas risquer de contaminer les agriculteurs.

Une partie du personnel est en télétravail (la majorité), d'autres sont chez eux pour garder leurs enfants et quelques-uns chez eux mais sans télétravail possible. Quelques salariés sont encore au siège (7 ou 8) disposent de protection (gel) et sont répartis dans plusieurs bureaux sans proximité. Ils peuvent accéder à une grande salle de cantine pour leur repas de midi et garder leurs distances...

Une inquiétude: le chômage partiel n'est, paraît-il, pas accessible aux Chambres d'Agricultures. Le télétravail ne va pas pouvoir durer 4 ou 6 semaines ... et après ?

Une réunion visio représentants du personnel/ la direction est prévue demain. La situation est d'autant plus compliquée que nous n'avons plus de directeur depuis septembre, notre Président de Chambre d'Agriculture ne montre généralement pas un réel intérêt pour les salariés de la Chambre d'Agriculture et il est certainement très sollicité sur des difficultés rencontrées par les agriculteurs.

EHPAD BELLEVUE

Pour l'Ehpad de Bellevue, le personnel soignant a des protections (masque, gants, gel et surblouses).

Pour le reste, ouverture d'une unité covid 19 avec 15 lits et du personnel volontaire.

Réunion de crise avec l'ARS tous les 2 jours.

Renforts du personnel avec des élèves de l'établissement en études promotionnelles car école en suspens.

TRIBALLAT

A RIANS après avec survécu à une attaque informatique de grande ampleur, un incendie au cœur de l'entreprise et l'arrivée de la CGT, les salariés affrontent le COVID19 « pour nourrir la France » !

Dès le 13 mars nous avons mis en place des CSE extraordinaires avec une présence réduite d'élus autour de la table avec un rythme de réunion tous les trois jours.

L'équipe CGT est active pour la construction des ordres du jour **même si notre direction peine à avaler ses recommandations !**

Chaque question, chaque demande est traitée par notre direction et un compte rendu est affiché pour expliquer aux salariés en plein dévouement pour la continuité de l'activité familiale

Notre comité de Direction se réunit chaque semaine en cellule de crise et suivant notre recommandation met des mesures de protection complémentaires à ce qui existe déjà en agroalimentaire !

Nous avons demandé la mise en place de référents dans chaque pôle de l'usine pour évaluer chaque situation de travail où le risque de propagation entre salariés pourrait potentiellement avoir lieu !

Le plus gros du travail est de faire appliquer la distance sociale dans certaines unités de production vu nos lignes de production qui ne le permettent pas. A ce jour nous sommes correctement équipés de matériel hydroalcoolique avec des masques qui viennent de passer en distribution restreinte.

Dès les premiers jours sur 770 salariés sur site à Rians, des mesures de télétravail sont mises en place rapidement dans tous les secteurs de l'entreprise pour plus de 70 salariés, nous étions rapidement bloqués par le manque de matériel portable pour confiner d'autres salariés à domicile

80 salariés en chômage partiel pour essentiellement des itinérants, commerciaux et nos services support. 15 personnes en garde d'enfants et nous attendons les chiffres des personnes confinées au domicile suivant les recommandations de la HCSP.

A ce jour personne en production n'est concerné par le chômage partiel vu une première semaine compliquée avec des carnets de commande flambant à plus de 70 %. (C'est bon pour le business !!!)

Ce jour nous revenons à une situation normale sur notre activité avec une baisse annoncée à - 30% dans les prochaines semaines.

Ce qui nous inquiète c'est nos trois cas de salariés confinés ! en cas de contacts ou pas, testés ou pas, avec des cas contacts éventuels moins de 1 mètre avec des salariés RIANES

Ça reste sans trop de précision et inquiétant à cette heure !

Ce qui nous rassure c'est notre rapprochement quotidien de notre infirmière avec l'ARS. Mais bon ! le semblant de silence cache la peur de l'arrêt de l'activité éventuelle. Surtout quand on sait que notre infirmière est sous la responsabilité de notre patron.

Autre sujet de préoccupation, si nous ne sommes pas morts au combat, ce sera la casse des droits du travail et les prérogatives autorisées par les états d'urgence successifs qui seront données en partie, au patronat pour le redémarrage des activités.

USINES DE ROSIERES

A Rosières il a fallu que l'on fasse du forcing et ils ont fini par nous mettre en chômage partiel pour une durée de 15 jours payé à 100 pour-cent

On refait une réunion téléphonique avec la direction le 1^{er} avril pour la suite des événements

Aujourd'hui tout le monde parle de la poursuite du confinement, on attend pour voir comment ils vont vouloir nous bouger nos vacances.

AGGLO

De mon côté, je n'ai rien de spécial, les services de l'agglomération sont fermés (restent les astreintes qui ne doivent faire que le minimum d'interventions), après sollicitation : la crèche des Aix d'Angillon est bien fermée, les agents ont des autorisations d'absence spécifiques et la maison France Service de Sancoins est fermée au public, ainsi que la Mairie, comme celle de Parassy.

BASE LOGISTIQUE CARREFOUR

A la base logistique de Carrefour, rien n'a été fait depuis le 17 mars au niveau de la protection des salaires ni de gel hydroalcoolique, ni masque ; je viens d'apprendre que l'on vient de recevoir les

masques ce matin, on verra demain. De plus aucune réunion de Chsct ni CSE de programmée le directeur nous convoque et nous explique les mesures mises en place par exemple une équipe de nuit a été mise en place pour éviter trop de personnes dans la journée, mais ça ne change pas grand chose car il a pris beaucoup d'intérimaires, l'équipe de nuit est aussi pour pallier à la demande des volumes, 220 % de volume en plus dans les Carrefours Market ; une entreprise de nettoyage passe plus souvent pour désinfecter mais ils se sont aperçus qu'il manque du désinfectant avec du produit à vitres, personne au partiel, l'administratif est en télétravail pour les gardes d'enfants, quelques personnes, pourtant notre PDG a bien dit dimanche soir que tous les salariés doivent être protégés mais ce n'est pas le cas sur le site de BOURGES, les pauses ont été décalées pour éviter l'afflux de monde

VEOLIA EAU

Nous avons les plans de continuité d'activité et les DUR.

Nous avons 2 personnes touchées par le covid-19 dans la région Centre Ouest (Veolia Eau) et 5 personnes suspectées.

Pour l'instant, tout le monde joue le jeu, même si nous n'avons aucun masque et qu'il a fallu batailler pour le gel hydroalcoolique. Difficile de travailler à 2 sans masques et d aller chez les abonnés même si très peu d'interventions, juste les gros problèmes "normalement".

Aucune activité partielle pour l'instant mais on sent que ça se tend, la direction nous demande de poser nos RTT, CET et organise pour certains un roulement :

Journée = travail normal avec mesures de protection

Réserve = salarié chez lui et reste disponible

Astreinte = uniquement pour le travail en heures non ouvrables.

Pour l'encadrement, les électros et la clientèle, beaucoup de télétravail.

Toutes les personnes ayant des pathologies ont été renvoyées chez elles.

Nous avons organisé une réunion par semaine avec la direction en visioconférence par territoire et un CSE extraordinaire ainsi qu'un CSSCT.

On ne devrait pas avoir de chômage partiel pour l'instant...

Aucune perte de salaire pour tout le personnel de la Région mais la direction nationale laisse les territoires se débrouiller.

Dans l'ensemble, hormis les masques et les disparités entre territoires, ça peut aller.

CHEMINOTS

La situation du transport ferroviaire dans le Cher est la suivante :

- Pour le transport de voyageurs :
- la circulation des trains est aujourd'hui cantonnée aux relations TER Tours-Nevers,
- les trains Grandes Lignes Lyon ↔ Nantes dont l'autorité organisatrice est l'Etat sont supprimés,
- la circulation vers Orléans et Paris est interrompue (suite à un affaissement de la voie entre Vierzon et Lamotte-Beuvron, la circulation des trains Paris-Bourges-Montluçon, Orléans-Nevers, Orléans-Châteauroux et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse a été réduite par contrainte technique de circulation en toute sécurité, puis les mesures de confinement ont restreint le nombre d'agents mainteneurs de l'Infrastructure nécessaire à la surveillance 24h/24h de l'infrastructure endommagée pour finir à l'interdiction totale des circulations entre Orléans et Vierzon),

La circulation des trains est aussi interrompue entre St-Florent-sur-Cher et St Amand-Montrond-Orval (section de ligne de Bourges à Montluçon) ;

A noter que la vente physique de billets aux guichets des gares SNCF du Cher a été suspendue dès le début du confinement afin d'éviter tout contact avec les usagers qui doivent jusqu'à nouvel avis se tourner vers les distributeurs automatiques présents en gare le cas échéant avec toutes les précautions sanitaires préconisées, ou vers les canaux digitaux de distribution. Les agents assurant la sécurité et le

service des trains de voyageurs ne sont présents que du premier au dernier train prévu au plan de transport décidé par l'autorité organisatrice, en l'occurrence la région Centre Val de Loire. ;
Pour le transport de marchandises, seul le Fret essentiel ou vital - selon les acceptations défendues par nos dirigeants - génère des circulations de trains dits « prioritaires » même sur les travaux nécessaires de maintenance régulière de l'infrastructure ferroviaire (voie et caténaire). Il s'agit essentiellement pour le Cher du transport de céréales au départ des embranchements de la Chapelle-St-Ursin, Moulins/Yèvre, Avord et Nérondes. Les trains militaires et les trains acheminant des matières dangereuses qui transitent par le Cher sont également prioritaires.

En outre, des dessertes de containers maritimes en provenance ou à destination du port du Havre subsistent pour ou au départ de l'embranchement Berry-Logistique à Vierzon.

Selon la direction régionale SNCF Réseau, la section ligne de St Florent sur Cher et St Amand-Montrond-Orval pourra être réouverte à la demande pour du trafic ferroviaire vers les deux dernières entreprises embranchées : coopérative agricole Epis Centre à Châteauneuf/Cher et INVEHO UFO à Orval.

S'agissant du traitement sanitaire et social fait aux cheminots de notre département, les directions des établissements des désormais Sociétés Anonymes du Groupe SNCF semblent montrer une certaine bienveillance dans un contexte social tendu après 2 mois de grève, en tendant à appliquer sérieusement les mesures de prévention des risques prescrites pour enrayer la COVID-19.

Le télétravail a été mis en place rapidement pour les agents non opérationnels. Une majorité d'agents ont été retirés la semaine dernière de la production ferroviaire suite à la décision du gouvernement de réduire l'activité au strict minimum (14% de la production normale est seulement réalisée en moyenne nationale après une semaine de confinement et cette production va encore diminuer de moitié). Des conférences téléphonées entre les élus/représentants de proximité des CSE et les directions des établissements correspondants (5 CSE compétents pour défendre les travailleurs du rail de notre département) se tiennent chaque semaine (2^{ème} séquence cette semaine) pour suivre les mesures déjà prises et négocier les revendications posées par les OS représentatives. Il n'y a pas de droit de retrait déposé individuellement par les salariés à ce jour et encore moins de droit d'alerte sur des collectifs de travail.

A notre connaissance, il n'y a pas de cheminot dépisté positif au COVID-19 et recensé en tant que tel par l'ARS.

Les questions de modifications de l'utilisation du personnel suite au confinement et de maintien de la rémunération initialement prévue font l'objet d'une grande attention de la part des cheminots et à ces questions nous devons apporter notre réponse syndicale.

Pour finir, les injonctions contradictoires du gouvernement Macron arrivent à déteindre malgré tout à SNCF Réseau puisqu'il y a une incitation notoire à pousser les entreprises du BTP et particulièrement les grands groupes (Vinci, Eiffage, ...) à reprendre leur activité. Celles-ci ayant des filiales dans le secteur ferroviaire qui travaillent en sous-traitance pour SNCF Réseau (leurs salariés sont pourtant soumis à la convention collective du BTP), leur volonté serait de pousser à la roue alors que les gros chantiers ferroviaires ne sont plus la priorité du moment et c'est à contre-courant des efforts à poursuivre pour endiguer la contagion du virus.

SOCIETE VIERZONNAISE DE MAROQUINERIE

L'employeur met les gens au chômage partiel alors qu'une partie est en arrêt pour la garde des enfants.

KOYO

Il y a environ 80 personnes qui travaillent encore, il y en a 100 qui sont, soit au chômage partiel soit en arrêt pour la garde des enfants. Des salariés ne veulent pas être confinés ; il y a donc à l'intérieur de l'entreprise des problèmes pour prendre au sérieux ce virus.

NEXANS

Un intérimaire a utilisé son droit de retrait parce que même s'ils ont mis en place du gel, des masques et des gants dans certains secteurs de travail, la distance de 1 mètre ne peut pas être respectée.

ENERGIES 18

La Directrice déléguée nous a contactés vers 14h, durant 20 mn, pour déminer le terrain et s'est engagée à me donner les éléments post CSE-C, demain en début d'après-midi, soit 24h pour se retourner !!!

Ils ont des éléments par service mais rien par département alors que le découpage administratif et les préfectures sont toujours par département.

Nous avons argumenté que ce n'est pas parce que l'organisation de la DR Centre Val de Loire (décidée par l'entreprise) était régionale que cela la dispensait de nous donner une vision départementale afin de coller aux différents arrêtés préfectoraux.

Ceci dit aucun cas de COVID-19 officiellement identifié au périmètre de notre unité (6 départements de la Région CENTRE), seulement 4 cas suspects confinés chez eux dont 2 avec symptômes grippaux.

NEXTER

Bonjour à tous

La situation de Nexter évolue de jour en jour, voire d'heure en heure. Les activités industrielles étaient suspendues jusqu'à ce matin, et hier soir, la Direction a prolongé jusqu'à lundi. Le mardi 17, Nexter met le maximum de personnes en télétravail, et applique les consignes gouvernementales.

Les premiers cas d'infections sont avérés :

(Aujourd'hui, 6 cas à Versailles, 1 à La Chapelle, et 4 chez nos collègues belges de MECAR.)

Une Commission SSCT centrale s'est réunie jeudi 19 (et depuis quotidiennement en réduite et par tél) pour partager les évolutions, et les mesures prises et le futur.

Le vendredi 20, la direction annonce la suspension des activités industrielles jusqu'à jeudi 26. Le tertiaire travaille sur site si télétravail impossible. Hier donc, elle prolonge jusqu'à lundi.

Nous sommes intervenus bien sûr pour demander pourquoi continuer le travail alors que le confinement est la règle ! La Direction se retranche derrière les injonctions de la ministre pour continuer comme si de rien était (voir lettre jointe).

La position de la CGT (tract d'hier) est que hors activités de soutien aux forces, le reste peu attendre. La gestion de la crise en plutôt bien, et nous avons eu des informations régulières.

Les CSSCT locales et CSE ont été réunies hier (pour Bourges) ou dans la journée pour les autres centres, pour être consultés sur les conditions de reprise. A Bourges, la CSSCT est défavorable à la reprise si pas de « kit de désinfection individuelle », et la question des clim, ou il nous faut un avis écrit d'expert sur la non diffusion du virus via la clim.

Hier :

Bourges : 333 télétravail 64 sur site 137 suspension d'activité (maintien du salaire)
sur 641 (le reste, congé, maladie, garde d'enfants)

La Chapelle : 113 télétravail 18 sur site 163 suspension d'activité (maintien du salaire)
sur 399 (le reste, congé, maladie, garde d'enfants)

ATELIER DE BOURRELERIE

L'Atelier de Bourrellerie est en chômage partiel depuis le 18 mars jusqu'au 31 mars 2020. Le CSE a fait une réunion extraordinaire téléphonique le 17 mars sur l'ordre du jour: information consultations à la mise en place d'une activité partielle d'une durée de 14 jours, étant précisé que cette durée pourra être prorogée.

Les membres présents du CSE ont émis l'avis suivant: « à l'unanimité des membres présents, un avis favorable a été émis pour la mise en place de l'activité partielle pour une durée de 14 jours à compter du 18 mars 2020 au 31 mars 2020 inclus.

Les membres du CSE ont également donné à l'unanimité leur accord pour que cette période d'activité partielle soit prolongée si besoin en fonction de l'évolution de la situation liée au coronavirus. » Avant l'arrêt de l'activité, l'entreprise a mis à disposition des gels hydroalcooliques, des masques et gants pour les salariés et une information a été diffusée sur les gestes barrières à tous les salariés.

L'entreprise a aussi mis en place une adresse mail spécialement pour que les salariés puissent poser leurs questions à la direction pendant le confinement. La direction a communiqué par mail à tous les salariés un point de situation sur le coronavirus, à ce jour aucun cas connu est déclaré, elle a aussi proposé aux salariés qui le souhaitent de pouvoir poser leur congé payé. L'entreprise devrait nous tenir au courant de la prorogation ou pas sur le chômage partiel ces jours ci par mail.

TVI BOUGAULT

Actuellement TVI Bougault entreprise de métallurgie de 32 Salariés à Saint FLOENT Sur Cher l'activité est maintenu.

Arrêt des visiteurs extérieur sur le site

Livreurs limités à une zone grillagée.

5 personnes en télétravail

Port des gants et masque pour réceptionner les colis.

Distribution de gel hydroalcoolique aux personnels

Rappel du respect des mesures de sécurité et des distances à respecter.